

DÉLIBÉRATIONS

N° 2022/150/1.5

Feuillet n°187

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord
Noir**

**58 Avenue Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt-deux, le 12 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 5 décembre 2022

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	30
Votants :	38
Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Yves VERGNE, Nicole RAVIDAT DUBREUIL.

Suppléant : Gilles COZANET représente Dominique DURUY, Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Paul AUMETTRE représente Edmond Claude DELPY, Emmanuel REBIERE

représente Dominique DURAND.

Excusés : Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Jean Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER donne pouvoir à Jean-Marie CHANQUOI, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Francis AUMETTRE, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Jean-Michel LAGORSE, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Coralie DAUBISSE, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Sabine MALARD-BOUTINAUD donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Maud MANIERE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD donne pouvoir à Gaston GRAND, Laurent PELLERIN.

SECRÉTAIRE : Mme Marie-Claire ADOUX.

OBJET : Signalisation d'information locale – convention constitutive d'un groupement de commande pour la fourniture et la pose de la SIL et des panneaux d'appartenance au Grand Site de France de la Vallée de la Vézère

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique.

Monsieur le Président rappelle qu'une démarche sur la signalétique en Vallée de la Vézère a été initiée en 2017 dans le cadre du Grand Site de France de la Vallée de la Vézère.

Il précise que cette démarche signalétique doit permettre une amélioration et une mise en cohérence de la signalisation des activités et des services, en adéquation avec le contexte paysager remarquable de la vallée de la Vézère et avec la démarche de protection et de valorisation mise en œuvre dans le cadre du Grand Site de France de la Vallée de la Vézère.

AR Prefecture

024-200041150-20221212-DE2022150-DE
Reçu le 20/12/2022

Au cours de l'année 2018, le bureau d'études ASCODE a réalisé le schéma directeur de chaque commune, c'est-à-dire que toutes les activités à signaler sont référencées et les parcours de liaison sont définis. Ascode avait rencontré chaque maire pour travailler ce document en concertation. Cette première phase permettait de répondre à la question « Que signaler ? »

L'étape suivante a été la réalisation du « projet de définition ». C'est un document qui permet de définir concrètement les panneaux (implantation sur le terrain, nombre, mention, taille, rétro-réflexion, méthode de fixation ...). Cette seconde phase permettra de répondre à la question « Comment signaler ? »

Le rendu de la seconde étude a eu lieu en juin 2022, les élus des 4 communautés de communes concernées ont été invités à la restitution :

- 26 communes de la CC Vallée de l'Homme
- 2 communes de la CC Vallée Dordogne Forêt Bessède (Meyrals, Saint-Cyprien)
- 3 communes de la CC Terrassonnais Haut Périgord Noir (Condat-sur-Vézère, Le Lardin-Saint-Lazare, Terrasson-Lavilledieu)

La communauté de communes de Sarlat Périgord Noir, qui a déjà déployée la SIL, a été associée aux discussions pour les panneaux d'entrée des communes du Grand Site de France Vallée de la Vézère.

Au cours de cette réunion il a été acté que le déploiement de la Signalisation d'information locale se ferait dans le cadre d'un marché groupé pour une meilleure rationalisation des coûts.

Une convention constitutive d'un groupement de commande pour la fourniture et la pose de la SIL et des panneaux d'appartenance au Grand Site de France de la Vallée de la Vézère est proposée avec les membres du groupement de commandes :

- Communauté de Communes de la vallée de l'Homme (CCVH)
- La Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (CCTHPN),
- La Communauté de communes Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède (CCVDFB)
- La commune de Saint Cyprien
- La commune de Meyrals
- La commune de Terrasson-Lavilledieu
- La commune du Lardin-Saint-Lazare
- La commune de Condat-sur-Vézère

Le coordonnateur du groupement de commandes ayant la qualité de pouvoir adjudicateur serait la Communauté de communes Vallée de l'Homme représentée par son Président.

Il a également été acté que chaque communauté de communes organiserait le déploiement en concertation avec ses communes membres.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé :

- Que la **maîtrise d'ouvrage de l'opération Signalisation d'information locale sur les communes de la Communauté de communes soit assurée par les communes concernées**
- Que la SIL soit déployée sur **une période de quatre ans** à l'échelle du Grand Site, les dates retenues pour les communes concernées sont (voir planning)

AR Prefecture

024-200041150-20221212-DE2022150-DE
Reçu le 20/12/2022

DÉLIBÉRATIONS

N° 2022/150/1.5

Feuillet n°188

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ **VALIDE** les propositions énoncées ci-dessus pour le portage du déploiement de la signalisation d'information locale et la mise en place des panneaux d'entrée de ville marquant l'appartenance au Grand Site de France de la Vallée de la Vézère sur la Communauté de communes.
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer la convention constitutive d'un groupement de commande pour la fourniture et la pose de la SIL et des panneaux d'appartenance au Grand Site de France de la Vallée de la Vézère avec les communautés de communes et les communes partenaires de l'opération dont le projet est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 16/12/2022

Le Président,
Dominique BOUSQUET
Terrassonnais

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

Terrassonnais

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

AR Prefecture

024-200041150-20221212-DE2022150-DE
Reçu le 120/12/2022

